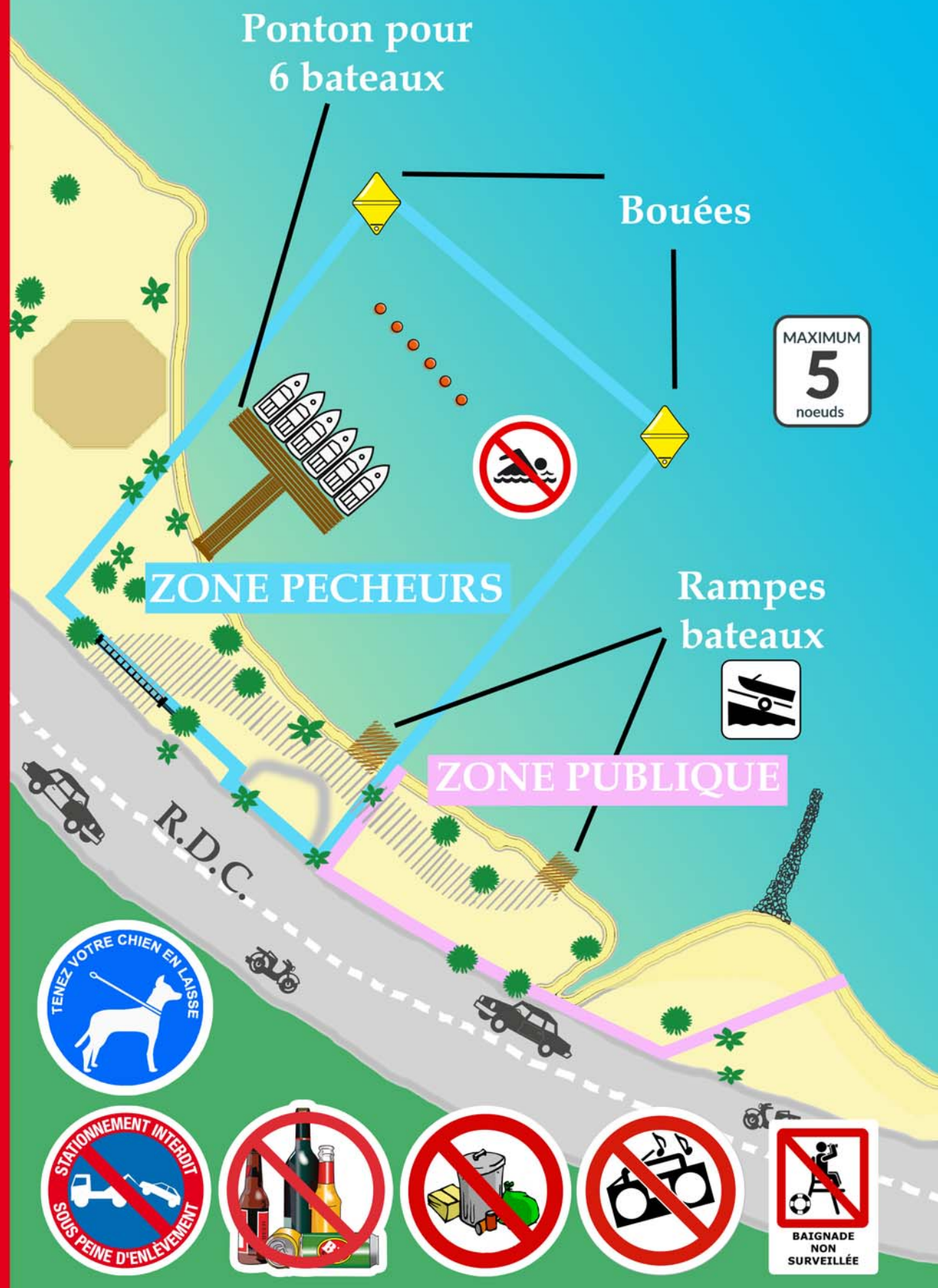


SITE DU "PETIT MOUSSE"

(Terrain affecté à la DRMM par arrêté n°7350/MLV du 26 août 2015
Emprise maritime affectée à la DRMM par arrêté n°2501/MPF du 30 mars 2017)



**Horaires d'ouverture
de 06h00 à 18h00
tous les jours**

Pour tout renseignement contacter
la coopérative "Papara Nui Rava'ai" au 87 74 39 22

Le site est divisé en 2 zones :

- La "zone pêcheurs" réservée exclusivement à l'usage des pêcheurs de la coopérative "Papara Nui Rava'ai"
- La zone publique

Sur ce site, il est interdit :

- de gêner le passage de circulation
- de consommer de l'alcool et des stupéfiants
- d'abandonner des déchets
- de créer des nuisances sonores

ATTENTION : Baignade non surveillée
La DRMM décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de tout autre dommage survenu sur le site du "petit mousse".



Ministère du développement
des ressources primaires, des affaires foncières
et de la valorisation du domaine



Tél.: 40 50 25 50